Congrès
Management
du Cycle de Vie
2025

Conditions générales pour le vote du meilleur poster

1. Participants éligibles

- Tous les participants officiellement inscrits au congrès sont autorisés à voter.
- Chaque personne dispose d'un (1) seul vote.

2. Modalités de vote

- Les bulletins de vote seront disponibles au bureau d'accueil dans le hall
- Chaque poster sera identifié par un numéro (de 1 à 36)
- Le participant devra indiquer un seul poster préféré sur le bulletin de vote

3. Critères de sélection

Les participants sont invités à tenir compte des éléments suivants, sans obligation :

- Clarté de la présentation
- Pertinence scientifique ou technique
- Qualité graphique et créativité
- Impact du contenu
- Lien clair entre la recherche scientifique et l'industrie

4. Dépôt des votes

- Les bulletins de vote des participants doivent être déposés dans l'urne située au bureau d'accueil dans le Hall.
- Clôture du vote : 19 novembre 2025 à 13h00

LCM2LOOP

5. Modalité d'évaluation

- **Vote du public :** Chaque participant pourra voter pour son poster préféré.

- **Évaluation académique:** Un jury académique désigné par le comité scientifique évaluera les posters selon une grille de critères. Le jury passera dans l'espace Poster durant chaque pause déjeuner.
    - 1 représentant du milieu scientifique,
    - 1 représentant du secteur industriel,
    - 1 consultant externe

- Deux prix distincts seront décernés :
    - **1er Prix – Meilleur Poster du Congrès (attribué par le jury)**
    - **2e Prix – Mention Spéciale du Public (attribuée sur la base du vote du public)**

- En cas d'égalité, la décision finale reviendra au jury académique.

6. Annonce des résultats

- Les résultats seront annoncés officiellement lors de la **cérémonie de clôture du congrès.** La présence de tous les participants à cette cérémonie est obligatoire. En cas d'absence d'un lauréat, le prix sera automatiquement attribué au **participant suivant dans le classement**.
- Les auteurs des posters classés 1er et 2e recevront un prix prévu par le comité d'organisation.